Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 2026_07
ID : 056-215600966-20260702-16_2026_07_02-DE

DEL16_2026_07_ 02

Désignation du représentant à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) AQTA

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Le deux juillet deux mille vingt-six à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de LANDAUL, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yann LE GALLO, maire.

Présents : LE GALLO Yann, TOUBLANT Catherine, ALLANIC Jean-Pierre, LE STANC Carole, WAGEBART Nicolas, GETREAU-LE REGUER Véronique, AUDIC Eric, JUSTOM Carole, WALTER Barbara, LE NORCY Jacky, VIRRION Vanessa, DEBIEN Simon, LE BELLEC Maryse, MOREL Nicolas, GUENOT Sandra, MOIZAN Ludovic, HOREL Carine, DELHELLE Thierry, LE PALUD Didier

Absents excusés :
Marina DARIELLE donne pouvoir à Catherine TOUBLANT
Marc TRENIT donne pouvoir à Yann LE GALLO
Yann LE THUAUT donne pouvoir à Jean-Pierre ALLANIC
Isabelle GUILLO donne pouvoir à Ludovic MOIZAN

Le secrétariat a été assuré par Nicolas WAGEBART.

Rapporteur : Monsieur Yann LE GALLO, Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission d'évaluer les transferts de charges entre la Communauté de Communes et ses communes membres qui font l'objet d'attribution de compensation. Chaque commune doit y être représentée.

Par une délibération n° 2026DC/071 en date du 24 avril 2026, le Conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à un représentant par commune.

Dans le cadre du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, il appartient eu Conseil municipal de désigner son représentant parmi ses membres pour la mandature à venir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1609 nonies C,

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260702-16_2026_07_02-DE

Vu la délibération n°2026DC/071 en date du 24 avril 2026 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique portant composition de la CLECT ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De désigner M. Jean-Pierre ALLANIC, 1er adjoint au Maire en charge des Finances et des Ressources Humaines comme représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

Le 03 juillet 2026

Monsieur le maire
Yann LE GALLO